

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?

{ bien de fabrique encore sous séquestre? ...

{ bien de fabrique dévolu :

{ soit à un établissement de bienfaisance?

{ soit à la commune?

{ bien communal, ou reconnu tel?

Qui l'a pris en location?

Par bail écrit ou location verbale?

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance?

Durée du bail?

Faculté de résiliation?

Réparations?

Contributions?

Assurances?

Autres charges?

Faculté de sous-louer?

Prix de location?

Conditions de paiement?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locaux?

Bien de fabrique dévolu à la commune

Gabriel Bouchet conseiller paroissial de Saint Caron
par bail écrit
prix de location 80^{fr}.

trois, six, neuf.
faculté de résiliation

aux frais de l'église : du locataire.

également

aussi



ou

80^{fr}.

payement au locataire

M. le recteur se fait assurer personnellement

[Signature]
recteur de Saint Caron

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?